

La Clé des Îles

<http://douceur.lacledesiles.ch>

Conditions générales de Ventes

Valables du 1^{er} Novembre 2010 au 31 Octobre 2011

Préambule :

La présente brochure a pour vocation d'informer les clients du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modifications de programmes. La Clé des Îles SA se réserve toutefois expressément la possibilité d'apporter des modifications aux informations relatives aux prix et au contenu des forfaits et des séjours proposés. La brochure est éditée une, voire deux fois par an. Il se peut que des changements, au niveau des hôtels, interviennent durant l'année, notamment en ce qui concerne les activités sportives. Si votre choix d'hôtel devrait directement être influencé par le désir de pratiquer un sport en particulier, nous vous conseillons vivement de nous en faire part lors de la réservation afin que l'on puisse vous garantir la validité de la prestation.

Conditions de paiement :

Le mode et conditions de règlement d'un forfait sont propres à chaque agence de voyages. En ce qui concerne les clients directs de la Clé des Îles, un acompte de 20% du montant du forfait est demandé à l'inscription. Quant au solde, le règlement doit être effectué 1 mois avant le départ ; les documents de voyage vous seront remis qu'après réception de la somme totale due.

Formalités :

Pour les citoyens suisses, un passeport valable est exigé pour les Antilles Françaises, Maurice, Réunion et Seychelles.

Quant à Tahiti, un passeport biométrique valable 3 mois après l'arrivée à Papeete est requis ou un passeport à lecture optique dit DELPHINE si émis avant le 26/10/05.

Tout autre passeport devra être accompagné obligatoirement d'un visa Américain. Aucun vaccin n'est obligatoire pour l'ensemble des destinations proposées par la Clé des Îles SA. Pour tout autre nationalité, le client se renseignera aux Consuls des pays concernés.

Modification du programme par La Clé des Îles S.A. :

Nous nous réservons le droit, dans votre intérêt avant tout, de modifier nos programmes ou certaines prestations particulières, si des événements imprévus nous y contraignent (grèves, intempéries, etc.).

Modification du programme par le client :

En cas de changement d'une réservation définitive et dès réception de la facture, nous percevons :

- Au delà de 30 jours avant le départ : CHF 60.- par personne

- A mois de 30 jours avant le départ * : CHF 150.- par personne

*Si l'émission du billet d'avion a déjà eu lieu, nous nous réservons le droit de facturer des frais d'annulation du billet d'avion pouvant aller jusqu'à CHF 500.- par billet.

Adaptation des prix :

La Clé des Îles SA se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix à la hausse afin de tenir compte des variations du coût des transports liés notamment au coût du carburant, des taxes d'aéroport, des taux de change, etc.

Conditions d'annulation :

En cas d'annulation d'une réservation définitive et dès réception de la facture, nous percevons un montant de 200.-CHF par personne.

De 60 à 31 jours avant le départ : 20% du forfait

De 30 à 8 jours avant le départ : 50% du forfait

De 7 à 2 jours avant le départ : 75% du forfait

Moins de 48 heures avant le départ : 100%

Haute saison : Du 18 décembre 2010 au 3 Janvier 2011

De 60 à 31 jours avant le départ : 50% du forfait

De 30 à 0 jours avant le départ : 100% du forfait

En cas d'annulation d'une réservation d'un hôtel seul, 3 nuits de pénalité par personne pour un séjour de 3 nuits et plus, 2 nuits de pénalité par personne pour un séjour de 2 nuits et 1 nuit de pénalité pour un séjour d'1 nuit.

Frais de réservations particuliers :

Pour une réservation d'un hôtel seul ou d'une voiture seule, les frais de réservation seront de CHF 35.- par personne ou maximum de CHF 100.- par dossier dès 3 personnes.

Réclamations :

Les éventuelles réclamations doivent impérativement être signalées. Soit à notre représentant sur place, à notre prestataire (hôtel, loueur de voiture, ...) ou à La Clé des Îles SA, dans un délai de 48 heures après votre arrivée. Si aucune solution n'a pu être trouvée sur place, vous êtes en droit, dans ce cas, d'adresser une lettre de réclamation à la Clé des Îles SA accompagnée sans faute, d'une attestation de notre représentant ou prestataire dans un délai de 30 jours après votre retour. Ce délai passé, vous perdez toutes prétentions de remboursement.

Responsabilités :

Nous avons établi ce programme en tant qu'intermédiaires entre le client d'une part et les compagnies de transport, de services et les hôtels d'autre part.

Nous ne saurions être rendus responsables des dommages, retards, grèves, accidents éventuels de quelque nature que ce soit ainsi que des frais que cela peut engendrer au client.

Ce programme n'est pas publié au nom des compagnies aériennes qui sont mentionnées ni d'autres compagnies aériennes, par conséquent, il n'engage nullement leur responsabilité en ce qui concerne l'organisation du voyage. Leur responsabilité est définie par les lois respectives les régissant et par les conditions stipulées sur les billets d'avion.

Assurances :

La Clé des Îles, en collaboration avec les assurances MONDIAL ASSISTANCE, vous propose un choix d'assurances (Annulation, rapatriement, bagages, etc...). Nous vous conseillons vivement de recourir à une assurance de voyage, si vous n'êtes pas au bénéfice d'une assurance privée, similaire.

Organisation technique : La Clé des Îles SA - Blonay

